

## POUVOIR ADHERENT·E PERSONNE PHYSIQUE

### Assemblée Générale Extraordinaire

**Lundi 15 mai 2023, Maison des associations, Pont l'Abbé**

Je soussigné(e) .....

Adhérent(e) de LABalade déclare ne pas pouvoir participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de LABalade le lundi 15 mai 2023 à Pont l'Abbé et donne pouvoir à :

*Inscrire ici le nom de la personne à qui vous donnez votre pouvoir*

pour me représenter.

En conséquence, le-la délégataire pourra signer la feuille de présence, prendre part aux délibérations et aux votes des résolutions inscrites aux ordres du jour.

Fait

Le

Signature

#### **RAPPEL DES MODALITÉS DE REPRÉSENTATION ET DES POUVOIRS**

- Chaque adhérent·e qu'il soit une personne physique ou morale dispose d'un pouvoir de vote.
  - Chaque personne morale est représentée par une personne physique qui agit en son nom et dispose d'un pouvoir de décision.
  - Un·e adhérent·e absent·e et dûment excusé·e peut se faire représenter que par un autre membre actif.
  - Un·e adhérent·e présent·e ne peut être détenteur·e de plus de deux pouvoirs.
- Chaque membre ne peut posséder que 2 pouvoirs. Merci d'avertir la personne à laquelle vous souhaitez donner votre pouvoir de vote.